

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LE CHANGEMENT DE PRESTATAIRE POUR LA GESTION COMMERCIALE ET OPÉRATIONNELLE DE LA FEUILLE DES AVIS OFFICIELS AU 1^{ER} JANVIER 2026

Le Conseil d'État a décidé de changer de prestataire pour la gestion commerciale et opérationnelle de la Feuille des avis officiels (FAO). Ce changement interviendra dès le 1er janvier 2026. À compter de cette date, la gestion de la publication sera assurée par le consortium IMPACT Médias, basé à Nyon.

Concrètement, qu'est-ce que cela change pour vous ?

- Pour les abonné.e.s

Aucune action spécifique de votre part n'est requise. Pour toute question relative à votre abonnement, vous pouvez dès à présent vous adresser au nouveau prestataire, selon les modalités suivantes :

Voie électronique : **clientele@faovd.ch**

Par téléphone : **+41 (0)22 994 41 91**

- Pour les communes et les entités publant des annonces

Toute annonce destinée à publication dans la FAO devra, dès le 1er janvier 2026, être transmise au nouveau point de contact, selon les modalités suivantes :

Voie électronique : **faovdpub@impactmedias.ch**

Par téléphone : **+41 (0)22 994 41 68**

- Pour les entités de l'administration cantonale publant des avis officiels

Tout avis officiel destiné à publication dans la FAO devra, dès le 1er janvier 2026, être transmis au nouveau point de contact, selon les modalités suivantes :

Voie électronique : **faovdavisofficiels@impactmedias.ch**

Par téléphone : **+41 (0)22 994 41 28**

Pour toute correspondance postale, nous vous prions d'utiliser l'adresse suivante : **Impactmédias SA, Route de St Cergue, 293, 1260 Nyon.**

La Feuille des avis officiels continuera de paraître deux fois par semaine, les mardis et vendredis, dès le 9 janvier 2026.

La Chancellerie d'État vous remercie par avance pour votre compréhension durant cette période de transition.

Michel Staffoni

Chancelier d'État